

Point 1 de l'ordre du jour 1. Ouverture de la réunion

La réunion des Points focaux du MED POL sera ouverte par le Coordonnateur du programme MED POL, le 2 juin 2009 à 9h30, à l'hôtel "Filoxenia" de Kalamata (Grèce). Comme de coutume, la réunion examinera les activités menées au cours de l'exercice biennal 2008-2009 and et débattrà, pour en convenir, des activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Par ailleurs, les Points focaux seront invités à examiner et à approuver trois Plans d'action régionaux établis par le Secrétariat en application des dispositions de l'article 15 du Protocole "tellurique". Le texte des plans d'action régionaux présentés aux Point focaux sera celui qui aura été révisé et approuvé par la réunion de consultation spéciale qui se sera tenue la veille (1^{er} juin 2009). En outre, les Points focaux examineront un document exposant un mécanisme d'application de l'approche différenciée pour la mise en œuvre à long terme des PAN, établi par le Secrétariat en application des décisions des Parties contractantes. Tous les documents ci-dessus, s'ils sont approuvés, par la présente réunion, seront ultérieurement transmis cette année à la réunion des Points focaux du PAM pour approbation, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

Point 2 de l'ordre du jour. Élection du Bureau

La réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Secrétariat présentera l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour provisoire annoté (doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 334/1 et WG. 334/2), qui seront examinés, modifiés si nécessaire, et approuvés par la réunion. Un service d'interprétation simultanée anglais/français sera assuré pendant les séances plénières seulement.

Point 4 de l'ordre du jour. Examen des activités menées au cours de l'exercice biennal 2008-2009

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 334/Inf. 3 qui retrace le travail accompli par le Secrétariat et les pays, dans le cadre du MED POL, en 2008 et 2009. Les Points focaux seront invités à en examiner la teneur et à formuler leurs observations, en tenant compte du fait que ce document sera présenté ultérieurement cette année aux Points focaux du PAM et aux Parties contractantes, pour information.

Point 5 de l'ordre du jour. Examen et approbation des activités proposées pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Secrétariat a établi de document UNEP(DEPI)/MED WG. 334/3 qui expose les activités dont l'exécution est proposée pour l'exercice biennal 2010-2011. La réunion sera appelée à examiner les activités, à remanier ce plan de travail s'il y a lieu et à l'approuver pour transmission à la réunion des Points focaux du PAM, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen et approbation des projets de Plans régionaux contenant des mesures et calendriers juridiquement

contraignants dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique"

Le Secrétariat a élaboré trois Plans d'action régionaux en application des dispositions de l'article 15 du Protocole "tellurique", lequel est entré en vigueur en mai 2008 ; ce sont : le Plan régional de réduction de la DBO₅ concernant les eaux urbaines résiduaires dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique"; le Plan régional de suppression progressive et d'élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène dans le cadre de l'application du Protocole "tellurique" et des dispositions de l'article 15 dudit Protocole; et le Plan régional sur la suppression progressive et l'élimination du DTT dans le cadre de l'application du Protocole "tellurique" et conformément à l'article 15 dudit Protocole. Le texte des Plans régionaux a été inséré sur le site web du PAM en avril 2009 et un forum virtuel a été ouvert à tous les Points focaux du PAM pour permettre au Secrétariat de recueillir informations et observations afin d'établir un texte aussi consensuel que possible. Les projets de texte auront été examinés par une consultation tenue la veille de l'ouverture de la réunion, et les projets de décisions pertinents correspondants seront désormais prêts pour examen et approbation (doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 334/4,5,6). Les Plans régionaux, une fois approuvés par la présente réunion, seront transmis aux Points focaux du PAM pour approbation, et ultérieurement aux Parties contractantes pour adoption.

Point 7 de l'ordre du jour. Examen et approbation du mécanisme d'application de l'approche différenciée pour la mise en œuvre à long terme des PAN

Pour faciliter la mise en œuvre à long terme des PAN et des interventions spécifiques de réduction de la pollution par les pays, les Parties contractantes, au terme de plusieurs années de négociations avec les autorités et experts nationaux, ont décidé de demander au Secrétariat de proposer un mécanisme de différenciation pour l'application des valeurs limites d'émission (VLE), sur la base des MTD. Ainsi le Secrétariat a-t-il préparé plusieurs options qui ont été examinées par une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui s'est tenue à Aix-en-Provence en 2008. La réunion est convenue de proposer un mécanisme basé sur une différenciation temporelle, qui a été intégré dans le processus d'application des trois Plans régionaux examinés au titre du point 6 ci-dessus. Au titre du présent point 7, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 334/7 qui décrit le mécanisme en détail. Ce document sera examiné par la réunion et transmis, tel que modifié, aux Points focaux du PAM pour approbation, puis aux Parties contractantes pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

Outre les autres questions susceptibles d'être soulevées par des participants et par le Secrétariat, deux brèves présentations seront faites, respectivement, par le chef d'équipe d'un projet financé par la Commission européenne pour faciliter la participation du PAM à l'Initiative Horizon 2020 de la CE et renforcer sa contribution, et par le chef d'équipe du programme MeHsiP de la BEI sur l'état actuel du mécanisme de financement de la préparation et de l'exécution des projets.

Point 9 de l'ordre du jour. Examen et approbation des projets de décisions à soumettre aux Parties contractantes pour adoption

À l'issue des délibérations de la réunion, le Secrétariat établira un ensemble de projets de décisions qui pourront être proposés aux Parties contractantes en novembre 2009 en ce qui concerne la mise en œuvre du programme MED POL. Les projets de décisions porteront sur le programme de travail du MED POL pour 2010-2011, sur les trois Plans régionaux, sur l'approche de différenciation et sur toute autre décision que la présente réunion déciderait de transmettre aux Parties contractantes. Après la réunion, le Secrétariat rédigera un rapport complet des délibérations de celle-ci qui sera adressé aux participants par courriel pour observations et modifications avant d'être finalisé.

Point 10 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le 4 juin 2009 à 18 heures.

Emploi du temps proposé**Mardi 2 juin**

9h30-10 h	Points 1, 2 et 3 de l'OdJ
10h-11h	Point 4
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Points 4 et 5
13h-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-16h	Point 5 (suite)
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 5 (suite)

Mercredi 3 juin

9h30-11h	Point 6
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 6 (suite)
13h-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-16h	Point 7
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 7 (suite) et point 8

Jeudi 4 juin

-13h	Matinée libre, pour permettre au Secrétariat de préparer les projets de décisions
13h-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-16h	Point 9
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 9 (suite) et point 10